

Obstacles injustifiés dans le degré tertiaire du système suisse de formation

Si l'on veut faire un bachelor HES après avoir terminé l'école supérieure, on doit souvent accepter de répéter des matières déjà étudiées, et ce même si les compétences obtenues sont classées en grande partie dans le même niveau, mais de manière différente.

Le jeune homme a déjà étudié trois ans à l'école supérieure assurance (ESA) de Zurich. Le néo-diplômé en économie d'assurance souhaitait s'inscrire ensuite dans une haute école spécialisée pour y obtenir un bachelor of business administration. Etant donné qu'il disposait déjà de compétences approfondies en économie d'entreprise, il avait demandé à commencer directement au 2^e semestre. Le recteur de la HES n'a pas donné son accord, arguant du fait qu'un diplôme ES n'est pas un titre fédéral. La Confédération contrôle certes les filières de formation des écoles supérieures, mais les diplômes ne peuvent ni être munis du logo suisse officiel ni de la mention «fédéral». «Cela entraîne régulièrement des demandes d'explications et des obstacles injustifiés», nous dit Claudia Zürcher, directrice de l'AKAD Business AG, à laquelle appartient également l'ESA.

Les diplômées et diplômés des écoles supérieures doivent fréquemment commencer au 1^{er} semestre s'ils veulent continuer leurs études dans une HES, alors qu'ils ont déjà une grande partie des compétences exigées. Mme Zürcher comprend bien que les hautes écoles spécialisées doivent examiner à fond les connaissances préalables et exiger que des lacunes en mathématique et physique soient compensées dans des offres-passerelles. «Mais s'obstiner à brandir l'argument des titres qui ne sont pas reconnus par la Confédération reste incompréhensible», dit Claudia Zürcher. «Nous ne nous sentons pas considérés sur le même pied.»

Situation déconcertante

L'expérience de la directrice de l'AKAD n'est pas un cas isolé. La majorité des tout juste 150 écoles supérieures en Suisse rencontrent régulièrement des problèmes en raison de leur statut juridique compliqué. Le fait que les écoles ne sont pas reconnues sur le plan fédéral rend la coopération difficile avec les hautes écoles suisses et étrangères. De surcroît, les personnes diplômées des ES font face à des préjugés lorsqu'elles présentent leur candidature à des hautes écoles ou entreprises à l'étranger ou encore à des entreprises en Suisse qui ont des activités internationales. Il est en outre difficile pour les étudiants venant d'autres pays d'obtenir une bourse chez eux pour fréquenter les écoles supérieures en Suisse. Et parfois même, les autorités suisses refusent de leur accorder un permis de séjour, parce qu'elles ne connaissent pas suffisamment bien le statut de leurs propres écoles supérieures.

De gauche à droite, le monde politique présente la même exigence

En mars, Mme Anita Fetz, conseillère aux Etats bâloise PS, a déposé avec huit co-signataires une motion qui exige les quatre éléments suivants: possibilité pour les écoles supérieures d'obtenir une reconnaissance institutionnelle; parallèlement, la reconnaissance fédérale des filières de formation et des études post-diplômes doit être maintenue. La protection de la dénomination «Ecole supérieure» (ES) doit garantir qu'elle est strictement réservée aux écoles proposant au moins une filière de formation reconnue par la Confédération. De plus, les diplômes ES devront être signés par la Confédération et munis du logo de la Confédération. La commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) appuie elle aussi la demande de renforcer les écoles supérieures; d'ailleurs, sa motion a été acceptée sans voix contraire le 25 mai. Enfin, le 6 juin, le Conseil des Etats a soutenu la motion Fetz par 31 voix contre 6 voix contraires.

Anita Fetz présente les arguments suivants pour étayer sa motion: «Les écoles supérieures (ES) forment des spécialistes hautement qualifiés et contribuent ainsi directement au dynamisme de notre système de formation». Les diplômées et les diplômés sont très demandés par le monde économique. «Or une reconnaissance institutionnelle est souvent attendue à l'échelle internationale». Voilà pourquoi la dénomination «école supérieure» doit bénéficier de la même protection que les dénominations «université» ou «haute école spécialisée».

Les écoles supérieures, une formation du degré tertiaire équivalente, mais différente

La présidente de la Conférence suisse des écoles supérieures, Mme Franziska Lang-Schmid, souligne toutefois qu'il est exclu de s'octroyer le statut de haute école spécialisée. Le but n'est pas non plus d'élaborer de manière autonome des offres de formation à tout va. A l'avenir également, les besoins en filières de formation seront identifiés en étroite coopération avec le monde économique. Les plans d'études cadres qui définissent l'image de la profession et les compétences opérationnelles continueront d'être développés conjointement avec les organisations du monde du travail et les écoles, précise Mme Lang-Schmid. «Nous voulons seulement diminuer les problèmes auxquels sont confrontées nos écoles ainsi que nos étudiantes et étudiants et nos diplômées et diplômés». Les écoles supérieures continuent de souffrir de discrimination inutile dans la concurrence internationale. Outre le refus d'une autorisation de séjour, l'absence de reconnaissance complique notamment la coopération avec des prestataires étrangers de la formation. Il est difficile pour les étudiants venant d'autres pays d'obtenir une bourse chez eux pour fréquenter les écoles supérieures en Suisse. Enfin, les personnes diplômées des ES sont en butte à la méfiance lorsqu'elles présentent leur candidature à l'étranger ou encore à des entreprises en Suisse qui ont des activités internationales.

Des acteurs incontournables dans la formation professionnelle

Il y a en Suisse tout juste 150 écoles supérieures dont les filières de formation sont contrôlées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Par année, 8500 personnes obtiennent un diplôme ES et 1400 autres poursuivent leur formation dans le cadre d'une filière postdiplôme ES. De même que les hautes écoles, les écoles supérieures font partie du degré tertiaire du système suisse de formation. Huit domaines sont représentés au sein de la Conférence suisse des écoles supérieures: technique, santé, économie, hôtellerie/restauration et tourisme, agriculture et économie forestière, social et formation des adultes, arts visuels/arts appliqués et design, trafic et transport.